Cacophonie dans l'Est de la RDC : ni la Force de l'EAC ni les Angolais n'ont un mandat «offensif»

P. 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala | N° 710 du mercredi 22 au jeudi 23 mars 2023 | Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

La «Kabilie» se vide

Kabila aphone, sauve-qui-peut au FCC

P. 2

En attendant son offre politique

A. Muzito : «*La décennie prochaine (2024-2035) sera celle de la libération et du réveil du géant Congo*»

Après sa tournée d'immersion dans le Grand Bandundu où il a eu, dans le cadre de son université populaire, des contacts directs avec les forces sociales du Congo profond, Adolphe Muzito, leader du Nouvel Elan, est enfin prêt à décliner les grands axes de son offre politique. De retour à Kinshasa, il s'attèle présentement aux derniers réglages du programme qu'il attend proposer aux Congolais pour l'éveil du Congo, plongé dans un profond sommeil.

Il est convaincu d'une chose : «Selon les calculs et les premières hypothèses retenues dans notre offre politique, en cours d'élaboration, la décennie prochaine (2024-2035) sera celle de la libération et du réveil du géant Congo, sous réserve de l'application des réformes essentielles que nous préconisons».

P. 12

PARLONS-EN

La double hémorragie

ECONEWS

Ils ont eu tort de s'esclaffer en week-end quand, apparaissant sur les écrans des télévisions, André Atundu a annoncé qu'il traversait la rivière et faisait désormais partie de la grande famille de l'Union sacrée de la Nation et se mettait dorénavant sous l'aile protectrice de son Autorité morale, Félix Tshisekedi Tshilombo.

Hier encore considéré comme l'un des derniers fidèles des fidèles de l'ancien président Joseph Kabila qu'il défendait contre vents et marées face aux flèches acérées décochées à tort et à travers par les phalanges de l'UDPS matin,...

(Lire en page 2)

Douche froide pour Noël Tshiani à l'Assemblée nationale : Mboso recale sa proposition de loi

P. 2

COMMUNIQUE OFFICIEL DE LA DGI

P. 7

La «Kabilie» se vide

Kabila aphone, sauve-qui-peut au FCC

Le long silence de Joseph Kabila a plongé le FCC (Front commun pour le Congo) dans l'incertitude. Si certains continuent encore – on ne sait pour combien de temps encore – à clamer leur loyauté à l'ancien président de la République, nombreux voient leur avenir politique en noir et réfléchissent déjà pour trouver une nouvelle place au soleil autour de l'Union sacrée de la nation du Président Félix Tshisekedi. La première vague de départs est survenue, fin 2021, avec l'avènement de l'USN. Deux ans après, d'autres ont rejoint cette dynamique. Le plus récent est le départ en fanfare d'André-Alain Atundu qui a décidé de faire allégeance à Félix Tshisekedi. Et il n'est pas le dernier. Avec un Kabila de plus en plus aphone, le temps à la transhumance au sein du FCC a sonné.

ECONEWS

C'est vraisemblablement un scénario que le président honoraire Joseph Kabila voulait jouer lorsqu'il procédait le 24 janvier 2019 à la remise et reprise avec son prédécesseur, Félix Tshisekedi. Rassuré de jouer toujours le premier rôle dans le cadre de la coalition FCC – CACH, Joseph Kabila était encore sûrement convaincu de continuer à peser sur le paysage politique. Moins de deux ans après, les choses sont finalement en sa défaveur. Depuis lors, tout s'est précipité.

PETIT RAPPEL DES FAITS.

Novembre 2021, dans un message à la nation d'environ 6 minutes, le président Tshisekedi annonçait fermement son désir de reconsidérer ses rapports avec le FCC de Joseph Kabila. C'était le débit d'une rupture qui allait se consacrer avec l'avènement de l'Union sacrée de la nation. Mais, pour consolider son emprise sur la nouvelle carte politique de la République Démocratique du Congo, Tshisekedi devait gagner la grande bataille du Parlement pour inverser les rapports des forces.

Par une manœuvre politique de haute facture, Tshisekedi a donc réussi à faire émerger au sein des deux chambres du Parlement une nouvelle majorité, battant pavillon USN (Union sacrée de la nation). La mise en place du Gouvernement Sama Lukonde a fini par clore le débat. Le déboulonnage a livré son verdict.

Quant au FCC de Joseph Kabila, c'était la panique générale. Le FCC a commencé à se fissurer, illustration saisissante de la vacuité idéologique de cette coalition. Les ralliements de « *kabilistes* » par partis entiers à la nouvelle coalition lancée par le président Félix Tshisekedi a ouvert les vannes d'une désintégration du FCC qui se poursuit inexorablement.

Si aux premières heures de l'USN, certains bonzes du FCC ont résisté à la tempête USN, le real politik a fait le reste.

Qui pouvait donc imaginer qu'Evariste Boshab (ex-président de l'Assemblée nationale de 2009 à 2012 et ex-ministre de l'Intérieur et de la Sécurité de 2014 à 2016) ou encore Adolphe Lumanu (ex-ministre de l'Intérieur et de la Sécurité de 2010 à 2011) se détourneront finalement de Kabila ? Depuis quelque temps, ces deux grands ex-caciques du FCC ne jurent que par Félix Tshisekedi qu'ils jurent d'ailleurs d'accompagner à la victoire présidentielle du 20 décembre 2023.

Lambert Mende, tout bouillant porte-parole du Gouvernement sous Kabila, Norbert Basengezi Katintima, 1er vice-président de le CENI dans le bureau Nangaa sur le quota du FCC, Léonard She Okitundu, plusieurs fois ministre des Affaires étrangères de Kabila, après avoir coordonné son cabinet à la Présidence de la République, et bien d'autres ont constitué la deuxième vague de ceux qui ont rejoint l'USN, après la première vague de novembre 2021.

Cerise sur le gâteau, c'est à coup de publicité qu'André-Alain Atundu, denier porte-parole du FCC, a annoncé, lundi à Kinshasa, son ralliement à l'USN.

Pour justifier son choix, Atundu n'est pas allé par le dos de la cuillère, justifiant sa décision par le fait, dit-il, que «l'évolution de l'Etat détermine le comportement de l'homme politique en fonction des dispositions constitutionnelles de gouvernance et de sa perception individuelle de l'intérêt majeur et structurel des populations». Avant de consacrer sa traversée : «*Puisque le développement du pays et l'épanouissement des populations sont conditionnés par la paix, nous allons résolument œuvrer sous l'éminente direction du Chef de l'Etat, pour l'effectivité de son leadership par la conquête de nos territoires occupés par les agresseurs*».

Que s'est-il donc passé au sein du FCC pour qu'on arrive à une telle déconfiture ?

Une chose est vraie : le FCC est confronté à une crise aigüe. C'est sa survie qui est en danger.

Ce scenario était-il prévisible quatre ans le départ de Joseph Kabila ? Pas évident.

On se rappelle que, peu avant la fin de son règne de 18 ans, Joseph Kabila avait juré de ne pas mener ses fidèles à un « suicide collectif ». On se rend compte qu'il s'était trompé sur toute la ligne. Car, quatre après, le FCC n'est plus que l'ombre de lui-même. Il est en plein décrochage, avec une forte probabilité de désintégration.

A QUI LA FAUTE ?

En interne, on n'hésite pas à nommer le coupable : Kabila.

Gardant son anonymat, un cadre du FCC a lâché : «*Savez-vous pourquoi il y a tous ces départs vers l'Union Sacrée ? C'est justement parce qu'il n'y a aucune lisibilité de notre avenir politique commun dans notre camp. On ne sait pas la suite des événements et le silence continuel (Ndlr : de Joseph Kabila) inquiete* ».

Après son départ du pouvoir en janvier 2019, Joseph Kabila se pensait en sécurité, à l'abri d'une brutale inversion des rapports des forces. Il s'est trompé sur toute la ligne, au point de se retrouver marginalisé, commandant d'un navire FCC qui prend l'eau de toutes parts, obligeant ceux qui croyaient encore à sa rebondir d'abandonner l'embarcation.

Le FCC vit en tout cas une crise inédite. C'est sa survie, en tant que famille politique, qui est en jeu. Les remparts qui protégeaient ce qui restait encore du FCC sont en train de céder à la pression de l'Union sacrée de la nation. En cela s'ajoute le long silence de Joseph Kabila qui alimente le suspens, obligeant les plus indécis à prendre les larges – même s'il faut rejoindre à la nage le bateau USN.

A huit mois des élections générales de décembre 2023, le ciel s'assombrit inexorablement pour le FCC. La météo politique annonce un grand tsunami qui va totalement balayer ses rivages. A moins que Kabila décide, enfin, de se lancer dans l'arène pour non seulement colmater les brèches mais surtout sauver une barque sans gouvernail. Sinon, c'est le «*suicide collectif*» tant redouté qui sera au rendez-vous.

Douche froide pour Noël Tshiani à l'Assemblée nationale : Mboso recale sa proposition de loi

HUGO TAMUSA

Nouveau revers pour Noel Tshiani à l'Assemblée nationale où sa proposition de loi, dite loi sur «*la congolité* », qui oblige tout prétendant à la magistrature de naître d'une mère et d'un père congolais d'origine, vient, une fois de plus, d'être recalé à l'Assemblée nationale.

En adoptant mardi les matières inscrites à l'ordre du jour de cette session parlementaire de mars, la chambre basse du Parlement n'a pas retenu la proposition portée à l'hémicycle par l'honorable Nsingi Pululu, à l'initiative de Noël Tshiani, ancien candidat à la présidentielle de 2018.

Président de l'Assemblée nationale, fin politicien qui aura traversé toutes les phases tumultueuses de l'histoire politique de la RDC, Christophe Mboso N'kodia Pwanga n'a pas voulu porter la responsabilité de proposer à la sanction de l'Hémicycle une proposition de loi extrêmement «*conflictogène* ».

Quoique déposée en bonne et due forme au bureau de l'Assemblée nationale, la proposition de loi Tshiani ne figure donc pas à l'ordre du jour de la session de mars. C'est, une fois encore, une proposition mort-née, qui aura une bonne place dans la poubelle de l'histoire.

En évitant la voie dangereuse de Tshiani, Christophe Mboso a motivé sa position en ces termes : «*Nous connaissons tous les aspects de cette proposition de loi. Et nous devons agir en conséquence. Les députés nationaux ne sont pas des petits enfants. Nous tous, nous connaissons l'histoire de ce pays. Nous savons d'où venons-nous et où allons-nous. Quand vous marchez, il faut regarder devant, pour savoir si devant, il n'y a pas d'obstacles. Après vous regardez par terre, pour ne piétiner personne. Il faut regarder à gauche ou à droite, pour savoir qui vous accompagne* ». Et de conclure, prenant en compte le grand danger qui couve derrière cette proposition de loi : «*Nous n'allons pas brûler ce pays...*»

Que reste-t-il encore à Noël Tshiani et à l'élu national qu'il a entraîné dans son aventure, à savoir Nsingi Pululu ? Sinon, renoncer à une démarche qui n'a reçu aucun soutien autant de l'opinion publique que des élus nationaux. Tous les Congolais sont égaux devant la loi, ainsi dit la Constitution. Un principe que Noël Tshiani remet en cause dans sa proposition de loi. L'Assemblée nationale s'est abstenue à prendre ce dangereux virage.

PARLONS-EN

La double hémorragie

(Suite de la Une)

midi et soir, Atundu s'en est allé rejoindre l'armée de ses anciens camarades kabilistes qui, sentant le vent tourner, sont allés se mettre à l'abri, eux et leurs fortunes amassées au cours des 18 années du Raïs qu'ils adulaient à cor et à cri.

Finies les agapes princières de Kingakati et l'air frais de Kashamata. Si la plupart de ses anciens amis qui l'ont précédé dans leur "trahison" peuvent au moins se prévaloir de siéger dans l'une ou l'autre chambre du parlement, Atundu, lui, n'a jamais joui d'un mandat électif. Mais depuis avoir tourné casaque, aucun d'entre eux n'a bénéficié à ce jour d'un poste de responsabilité. Il serait en effet naïf de croire que le simple fait de rejoindre l'Union sacrée blanchit des malédictions et imprécations naguère assenées en direction de Limete. Ici, l'on oublie difficilement. Le temps de la désillusion est vite arrivé !

Muré dans un silence devenu proverbial, Joseph Kabila considère avec philosophie le cercle de ses alliés fondre comme neige au soleil. Mais curieusement, ce n'est pas son seul cercle qui se dégarnit. On ne le crie pas sur les toits, mais à l'Union sacrée, le scénario est quasiment le même. Prenant soin de ne pas démentir le caractère instable du politicien congolais, des militants dits «de la première heure» quittent à leur tour le navire et vont étoffer les nouvelles formations politiques qui poussent comme des champignons.

Leur départ ne bénéficie pas d'une publicité tapageuse. Ils s'en vont, dans l'anonymat, déçus que leur combat de près de 40 ans ait été récupéré par des nouveaux venus qui écument les couloirs de la présidence de la République et des entreprises étatiques. Les fameux «Diasporas» qui, après s'être rempli les poches de millions de dollars américains détournés en toute impunité, s'en retournent tranquillement se la couler douce en Europe, au Canada, aux Etats-Unis et ailleurs. L'on souhaitera la bienvenue aux uns, et bon vent aux autres. Dans l'un et l'autre cas, la double hémorragie continue.

Cacophonie dans l'Est de la RDC : ni la Force de l'EAC ni les Angolais n'ont un mandat «*offensif*»

Kinshasa se serait-il laissé berner par les belles promesses de l'EAC (Communauté de l'Afrique de l'Est) qui a déployé dans la partie Est de la République Démocratique du Congo des militaires des pays membres pour contrer l'avancée des «terroristes» du M23 ? C'est le moins que l'on puisse dire. A ce jour, tous les engagements convenus entre Kinshasa et l'EAC se sont terminé en eau de boudin. Et lorsqu'à Kinshasa, on continue à croire que la Force régionale de l'EAC peut combattre aux côtés des Forces armées de la RDC, c'est la présidente tanzanienne qui a, depuis Pretoria, en Afrique du Sud, remis les pendules à l'heure, en ces termes : « L'Afrique de l'Est a envoyé des militaires, ils sont là, ils ont la mission de maintien de la paix, nous ne sommes pas partis (en RDC) pour nous battre, nous allons pour discuter avec les rebelles …». Même rhétorique à Luanda qui s'apprête aussi à déployer ses militaires dans l'Est de la RDC. Bref, c'est la cacophonie qui s'installe dans l'Est de la RDC où on ne sait plus définir les rôles. Que reste-t-il encore à dire ? Si non, appeler Kinshasa à se réveiller – au plus vite d'ailleurs - pour ne plus se laisser conduire dans une diplomatie sans issue.

ECONEWS

Le pays brûle. Pire, il part en lambeaux. Un vent mauvais souffle dans sa partie Est, et même au-delà des frontières. De mini-sommets en tables-rondes, de conclaves en médiations, en passant par des tête-à-tête et des déclarations va-t-en guerre aussi infructueux les uns que les autres, la crise dans l'Est de la RDC s'éternise, avec son lot de centaines de milliers de déplacés internes jetés sur les routes, qui finissent par s'entasser dans des camps de fortune dans la périphérie de Goma. Un malheur ne venant jamais seul, des cas de choléra sont déjà signalés parmi les déplacés de Karanyuchinya et de Mugunga. Les rebelles du M23 et leurs soutiens rwandais continuent à narguer les dirigeants de la région impliqués dans la recherche d'une solution négociée et confortent leur ancrage dans le Rutshuru et le Masisi, ne montrant aucune volonté de retrait vers le site de cantonnement du mont Sabinyo.

S'exprimant lors d'une visite officielle en Afrique du Sud, la présidente tanzanienne Samia Suluhu Hassan a répété ce que l'on savait déjà : la force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC, East African Community) n'est pas venue au Congo pour combattre le M23. Rien de nouveau. Le commandant kényan de la force régionale l'avait déjà déclaré à l'arrivée du contingent, provoquant incompréhension et désillusion dans l'opinion congolaise, d'autant plus que le chef de l'Etat avait soutenu en septembre 2022à New York, à la veille du déploiement des soldats de l'EAC que ces derniers devaient faire leur entrée en territoire congolais par le poste frontalier de Bunagana occupé par les M23/RDF depuis le mois de juin 2022.

La même posture est adoptée par des Ougandais, Burundais et bientôt par le contingent du Soudan du Sud qui tarde à se déployer. A telle enseigne que l'utilité même de la présence de troupes étrangères sur le sol congolais interroge. Et pour corser la donne, l'Angola annonce à son tour l'envoi au Nord-Kivu de quelque 500 militaires «quand les conditions seront réunies». Ils auront pour mission, selon Luanda, de «sécuriser les sites de cantonnement et d'assurer la sécurité des membres du Mécanisme conjoint de vérification». Détail : les «sites de cantonnement», quoique bien identifiés sur le papier, ne semblent avoir aucun intérêt pour les forces d'agression, qui, en revanche, progressent et jouent au chat et à la souris avec les FARDC, abandonnant une position par-ci, en occupant aussitôt une autre par-là.

La direction politique du M23, pourtant reçue à Luanda le 3 mars 2023 par le président Lourenço, médiateur désigné par l'Union africaine - le jour même de la visite-éclair du président Emmanuel Macron dans la capitale angolaise – n'a de cesse de se dire non concerné par les décisions auxquelles il n'est pas associé. Ce à quoi le gouvernement oppose une position intransigeante qui n'a pas varié d'un pouce : il est disposé à ouvrir des négociations avec toutes les parties concernées dans la crise sous la seule et unique condition du retrait intégral des M23/RDF des localités occupées et d'adhérer au P-DDRCS (Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation).

Dans l'Est de la RDC, les troupes de l'EAC se comportent en « force tampon »…

… alors que l'Angola annonce aussi l'envoi de ses troupes avec un mandat «non offensif».

A KINSHASA, ON REGARDE AILLEURS

Plus d'une année après la résurgence du M23 (pourtant défait en 2013) et l'occupation de la cité frontalière de Bunagana il y a neuf mois, la classe politique congolaise semble avoir le regard tourné ailleurs. Hormis le chef de l'Etat en personne, le ministre des Affaires étrangères Christophe Lutundula et celui de la Communication Patrick Muyaya qui se coupent en quatre pour porter la voix de la RDC aux quatre coins du globe, partis politiques et membres du gouvernement sont absorbés par des préoccupations aux antipodes du danger qui menace le pays d'une partition longtemps souhaitée par les multinationales anglo-saxonnes pressées de faire main basse sur les ressources naturelles dont regorge cette partie de la République par le Rwanda interposé.

Battant campagne avant l'heure, et peu importe si la perspective de l'organisation des élections en fin d'année semble s'éloigner, c'est à qui poussera plus fort la chansonnette de la réélection du président Félix Tshisekedi à un second mandat.

Les médias eux-mêmes relayent des informations aussi surréalistes que malvenues du genre : prochain examen à l'Assemblée nationale du projet de loi sur la nationalité des futurs candidats à la présidentielle; la Banque centrale satisfaite de l'évolution positive du taux de change, alors que les prix des biens et services montent en flèche; pose de la première pierre du futur immeuble du secrétariat général des Finances qui portera le nom de l'actuel premier ministre; ou encore l'arrivée d'un tel à l'Union sacrée pendant qu'un autre en sort en claque la porte avec fracas…

Au sein de la classe politique, la distraction reste la règle et la lucidité, l'exception. Oubliant que le monde entier la regarde, la priorité reste l'enrichissement illicite et les petites luttes de positionnement politique au grand dam du rétablissement de la paix, attitude qui sert de terreau sur lequel fleurissent les velléités expansionnistes du Rwanda et de ses alliés africains et occidentaux.

LE PAVÉ DE MBOSO

A l'Assemblée nationale, l'inefficacité de la Force régionale de l'EAC commence à agacer. Déjà, à l'ouverture, le 15 mars 2023, de la session de mars Christophe Mboso Nkodia Pwanga s'en est pris, sans porter des gants, aux troupes de l'EAC qui, selon lui, «*tardent à exercer le mandat offensif en appui aux FARDC; mandat pour lequel elles ont été déployées sur le terrain* ».

«*Aujourd'hui, elles* (Ndlr : les troupes de l'EAC) *offrent désormais au peuple congolais l'image des troupes en villégiature sur le théâtre des opérations militaires au lieu de s'engager à faire la guerre. Leur présence sur le sol congolais risque de devenir inutilement onéreuse et son impact devra faire l'objet d'une évaluation froide afin que les conséquences ben soient tirées et des mesures correctives idoines qui s'imposent soient prises* », a dit, d'un ton sec, le président de l'Assemblée nationale.

A l'instar du Gouvernement qui exclut toute négociation avec les «*terroristes*» du M23, le président de l'Assemblée nationale a embouché ce même discours, rappelant que «la RDC n'entend s'engager dans un processus de dialogue que si l'agresseur occupant rwandais retire ses troupes et ses exécutants de M23 du pays national». Et d'ajouter : «Pour la représentation nationale, procéder autrement serait légitimé l'agression et l'occupation, les massacres, les tueries, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité ainsi que toutes les autres indicibles souffrances infligées à notre peuple».

L'attachement de la RDC aux vertus du dialogue ne constitue ni un signe de faiblesse ni un acte de lâcheté, mais plutôt une attitude responsable justifiée par le souci de ôter l'embrasement de toute la région d'Afrique centrale.

Avant d'attirer l'attention sur le fait que «*la RDC doit s'assumer pour assurer la défense de sa souveraineté et l'intégrité de son territoire, de sa terre, de ses ressources et de son peuple face aux velléités expansionnistes et rétrogrades de son voisin le Rwanda*».

En attendant son offre politique

A. Muzito : «*La décennie prochaine (2024-2035) sera celle de la libération et du réveil du géant Congo* »

Après sa tournée d'immersion dans le Grand Bandundu où il a eu, dans le cadre de son université populaire, des contacts directs avec les forces sociales du Congo profond, Adolphe Muzito, leader du Nouvel Elan, est enfin prêt à décliner les grands axes de son offre politique. De retour à Kinshasa, il s'attèle présentement aux derniers réglages du programme qu'il attend proposer aux Congolais pour l'éveil du Congo, plongé dans un profond sommeil.

Il est convaincu d'une chose : «Selon les calculs et les premières hypothèses retenues dans notre offre politique, en cours d'élaboration, la décennie prochaine (2024-2035) sera celle de la libération et du réveil du géant Congo, sous réserve de l'application des réformes essentielles que nous préconisons».

Economiste de formation, ancien ministre du Budget et ancien chef du Gouvernement, Adolphe Muzito se sent plus à l'aise avec les chiffres. Aussi, note-t-il qu'« ayant franchi son seuil de souveraineté budgétaire de 10 milliards USD en ressources propres, l'Etat congolais présente des perspectives de réalisation au courant des années prochaines, de deux fois plus de ressources budgétaires en une décennie, soit 165 milliards USD, comparées à celles de six dernières décennies de notre indépendance, soit 82 milliards USD (1961-2020)».

Dans ces conditions, il est d'avis que «la RDC rattrapera ainsi, en une décennie, son retard de six dernières décennies dans le domaine des infrastructures de base, en affectant à cette rubrique 20% de ses rentrées fiscales de la période (2024-2035)».

Un programme est bon quand on sait le financer. Adolphe Muzito ne dérobe pas à cette obligation. Bien au contraire. Il dit avoir trouvé le parfait sésame pour arriver à cette fin. Il entretient cependant le suspens, en attendant la présentation officielle de son offre politique. «Les diverses sources de financement du plan et des reformes (y compris externes) font partie du projet de notre offre. Ladite offre, en cours d'élaboration au contact avec les forces sociales, sera déclinée et exposée au fur et à mesure», promet-il.

Voici, en intégralité l'annonce du projet d'offre politique d'Adolphe Muzito, dans la perspective des élections de décembre 2023.

ECONEWS

Élections 2023 : annonce du projet d'offre politique d'Adolphe Muzito et du Nouvel Elan

Selon les calculs et les premières hypothèses retenues dans notre offre politique, en cours d'élaboration, la décennie prochaine (2024-2035) sera celle de la libération et du réveil du géantCongo, sous réserve de l'application des réformes essentielles que nous préconisons.

Ayant franchi son seuil de souveraineté budgétaire de 10 milliards USD en ressources propres, l'Etat congolais présente des perspectives de réalisation au courant des années prochaines, de deux fois plus de ressources budgétaires en une décennie, soit 165 milliards USD, comparées à celles de six dernières décennies de notre indépendance, soit 82 milliards USD (1961-2020).

La RDC rattrapera ainsi, en une décennie, son retard de six dernières décennies dans le domaine des infrastructures de base, en affectant à cette rubrique 20% de ses rentrées fiscales de la période (2024-2035).

Notre prospective, en partant des données actuelles du cadrage macroéconomique 2023 du Gouvernement, repose sur une double hypothèse, peu ambitieuse dans un premier temps, d'un taux de croissance annuel moyen de 7% pour la période et d'une pression fiscale de 17,5% sur le PIB.

Le coût global de la construction et du développement de la RDC de notre projet s'inscrit dans un plan global de 30 ans.

Le budget de la première décennie comprend le coût du plan décennal de la construction et celui des reformes qui l'accompagnent.

Les diverses sources de financement du plan et des reformes (y compris externes) font partie du projet de notre offre. Ladite offre, en cours d'élaboration au contact avec les forces sociales, sera déclinée et exposée au fur et à mesure.

Fait à Kinshasa, le 20 mars 2023.

Pour le Nouvel Elan,

Adolphe MUZITO

Arrêts controversés de la Cour Constitutionnelle : une «*hérésie juridique*», selon les étudiants en droit de l'UCC (*)

HUGO TAMUSA

Quand l'appareil judiciaire chavire, il y a toujours des éclaireurs qui tirent la sonnette pour éviter une dérive collective. Ne dit-on pas que la justice élève une nation. Après l'Université de Lubumbashi qui a consacré, il y a quelques jours, un cadre de réflexion autour des arrêts controversés de la Cour constitutionnelle sur sa compétence à juger un ancien Premier minier, c'est au tour des étudiants en droit de l'Université protestante au Congo (UPC) et ceux de l'Université catholique du Congo (UCC) de prendre le relai. Dans un format tout aussi novateur, les deux camps ont débattu devant un jury constitué d'enseignants en droit des contours réels de la volte-face de la haute Cour entre son arrêt du 15 novembre 2021 et celui du 18 novembre 2022.

Les locaux de l'Université protestante au Congo (UPC) ont accueilli, samedi 18 mars, un débat doctrinal sur les arrêts controversés de la Cour constitutionnelle en rapport avec sa compétence à juger un ancien Président de la République ou un Premier ministre. Il s'agissait, en réalité, de deux grandes universités congolaises préoccupées par les deux arrêts contradictoires rendus par la Cour constitutionnelle de la RDC. Thème retenu : « *La Constitution du 18 février 2006, instrument d'impunité ou non ? Cas des anciens Présidents de la République et Premiers ministres* ».

Les membres du jury

Cette thématique a donné lieu à un débat scientifique, sans passion ni connotation politique, sous la supervision de l'Agora juridique de l'Université Protestante au Congo.

Il a opposé d'une part, les étudiants de la faculté de droit de l'Université protestante au Congo, et de l'autre, ceux de l'Université catholique du Congo (UCC). Un duel juridique de haute facture, animée par un jury composé essentiellement de deux éminents professeurs de droit, Roger Songambele et Otshudi ainsi que l'assistant à la faculté de droit de l'Université de Kinshasa, Me Assani.

Du côté des étudiants de l'Université protestante au Congo, le revirement jurisprudentiel, qui a donné lieu au deuxième arrêt de la Cour constitutionnelle, a sa raison d'être, dans la mesure, pensent-ils, la haute Cour cherche à combler un vide juridique.

«*Hérésie juridique*», estiment, de leur côté, les étudiants de l'Université catholique du Congo qui rejettent en bloc ce raisonnement. Pour eux, «*les juges de la Cour constitutionnelle n'ont pas vocation de créer des normes juridiques, car elle s'est déjà prononcée sur son incompétence à juger un ancien Premier ministre. La possibilité d'un revirement juridique n'étant plus possible* ».

Poursuivant leur défense, les étudiants de l'UCC ont soulevé au jury un principe classique de la procédure pénale qui stipule : «*Non bis in idem*», autrement dit : «*Nul ne peut être poursuivi ou puni pénalement en raison d'une infraction pour laquelle il a déjà été acquitté* ».

Pour les étudiants de l'UCC, la Constitution ne consacre pas du tout l'impunité, mais elle est tout simplement « *muette* » quant aux juridictions devant lesquelles des anciens Présidents de la République et Premiers ministres devraient être jugés.

Cet exercice de la rhétorique juridique a permis aux membres du jury d'évaluer et de plébisciter l'Université Catholique du Congo vainqueur de ce duel avec 254 sur 300, contrairement à l'Université Protestante au Congo qui n'a recueilli que 228 points, au regard des critères retenus par le jury.

(*) ARTICLE RECTIFICATIF

Les dessous du procès Dan Gertler contre CNPAV au Tripaix/Gombe

Stop à la diffamation ! Les ONG ne sont pas au-dessus de la loi dans un Etat de droit

Le procès opposant le milliardaires israélien, Dan Gertler, au porte-parole de l'ONG CNPAV (Congo n'est pas à vendre) s'est ouvert lundi au Tribunal de paix de Kinshasa/Gombe, avant d'être renvoyé au mois de juillet prochain, le principal accusé, Jean-Claude Mputu, présenté comme résidant en Belgique, ne s'étant pas présenté devant les juges de paix. Sur place au Tripaix/Gombe, comme dans les grandes artères du centre-ville de Kinshasa, des banderoles étaient déployées, obligeant CNPAV à dire toute la vérité sur les allégations de « deux milliards USD » perçus en une année par Dan Gertler. Ce procès, c'est aussi une épreuve à la primauté de l'Etat de droit. Bien plus, un procès pédagogique qui rappelle aux ONGs qu'elles ne sont pas au-dessus de la loi, au point de se lancer dans la diffamation sans preuves évidentes.

ECONEWS

C'est un procès, dit de la vérité, qui s'est ouvert lundi au Tribunal de paix de Kinshasa/Gombe. C'est aussi un procès pédagogique qui oblige désormais les acteurs de la Société civile à ne pas verser dans le sensationnel lorsqu'il s'agit d'exercer leur «*devoir citoyen*».

Entre le milliardaire israélien Dan Gertler et l'ONG «*Congo n'est pas à vendre (CNPAV*», on n'est pas dans le règlement de comptes, encore moins dans l'intimidation, comme le rapportent certaines mauvaises langues au sein de la Société civile. C'est juste un procès qui permettra, à terme, de faire éclore la vérité sur les contours exacts de l'accord conclu, le 24 février 2022 à Kinshasa, entre la République Démocratique du Congo et Dan Gertler.

Qu'est-ce qui est donc reproché au CNPAV ? Pas grand'chose, en tout cas. Il lui est juste demandé de prouver, devant les juges, ses allégations de « *deux milliards de dollars américain* » que Dan Gertler, aurait, selon cette ONG, perçu depuis la conclusion en février 2022 d'un accord avec la RDC.

C'est dire combien toute l'attention de l'opinion publique, tant nationale qu'internationale, était rivée lundi sur ce qui s'est passé au Tripaix/Gombe.

Au premier jour du procès, le Tripaix/Gombe a refusé du monde. Sur place, des calicots étaient déployés avec des messages obligeant Jean-Claude Mputu, porte-parole du CNPAV, à prouver ses accusations de «*deux milliards de dollars US*» versés à Dan Gertler depuis l'accord du 24 février 2023.

Aux abords du Tripaix/Gombe et dans plusieurs coins du centre-ville de Kinshasa, on a vu des gens arborant des calicots frappés des messages contre les mensonges de CNPAV et leur gourou belge, Elisabeth Caessens. D'autres, plus explicites, demandaient à Jean-Claude Mputu de venir prouver devant son juge naturel ses déclarations sur les deux (2) milliards de dollars américains gagnés en une année par Dan Gertler depuis la signature de l'accord avec le Gouvernement de la RDC.

Jean-Claude Mputu sent l'étau se resserrer contre lui. C'est le moins que l'on puisse dire. Acculé, le porte-parole du CNPAV a choisi de faire le dilatoire dès l'entame du procès en diffamation lui intenté par l'homme d'affaires Dan Gertler.

Ainsi, lundi à Kinshasa, le porte-parole du CNPAV, poursuivi au pénal, ne s'est pas physiquement présenté dans la salle d'audience du Tripaix/Gombe. Ses avocats ont argué qu'il n'a pas une adresse de résidence à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, brandissant, à l'occasion, une procuration justifiant que le nommé Jean-Claude Mputu habite en Belgique. Pas bon signe pour l'accusé !

Constatant l'absence du principal accusé, le juge a appliqué la loi en lui accordant trois mois pour se présenter, renvoyant donc la prochaine audience en juillet prochain.

«*L'astuce est donc de faire traîner la procédure*», commente le collectif d'avocats du milliardaire israélien.

Après la publication d'un article sur le site d'infos en ligne, actualite.cd, où les propos de Jean-Claude Mputu étaient repris, le Groupe Ventora a directement diffusé un communiqué de presse annonçant des poursuites judiciaires contre le CNPAV et son porte-parole pour mettre fin à ces diffamations persistantes.

Lundi, au Tribunal de paix de Kinshasa/Gombe, Jean-Claude Mputu choisit une manœuvre dilatoire dès l'ouverture du procès, justifiant qu'il n'habite pas en RDC mais en Belgique !

«*Ce n'est que partie remise*», confie, serein, le collectif d'avocats de Dan Gertler.

Dans le camp de la défense, la panique semble gagner les rangs.

A l'issue de cette première audience du procès du lundi, Me Hervé Diakiese semble déjà visiblement désemparé.

«*Il y a un problème de l'irrégularité de la saisine. Le tribunal s'est déclaré non saisie pour JC Mputu. Resources matters est régulièrement saisie mais elle n'est là que comme employeur*», a déclaré Me Diakiese, cité par Sonia Rolley, journaliste très proche de CNPAV. Avant de botter en touche : «*C'est un procès emblématique. Il y a une tentative de criminaliser l'activisme des lanceurs d'alerte et de la société civile*».

Quoi qu'il en soit, Jean-Claude Mputu a trois mois pour étoffer sa défense. Et dans le camp de Dan Gertler, on l'attend de pied ferme pour le mettre dos au mur.

Jean-Claude Mputu, porte-parole du CNPAV, et Elisabeth Caessens de Resource Matters sont dos au mur, obligés de prouver les allégations portées contre Dan Gertler.

Désertification, dégradation du sol et sécheresse : Sama Lukonde s'entretient avec une délégation de la COP15

Comment faire participer la République Démocratique du Congo dans la lutte contre la désertification, la dégradation du sol et la sécheresse ? Pour tracer de nouvelles pistes à explorer, le Premier ministre Jean-Michel Sama Lukonde, a reçu mardi une délégation de la COP15, conduite par son président, Alain Richard Donwahi.

Le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a reçu, mardi 21 mars, dans son cabinet de travail à la Primature, une délégation de la COP15, venue échanger avec lui sur la situation de l'environnement sur le plan climatique, plus particulièrement les questions liées à la lutte contre la désertification, la dégradation du sol et la sécheresse.

Au sortir de l'audience, le Président de la COP15, M. Alain Richard Donwahi s'est exprimé à la presse en ces termes : « *Je suis venu ici en ma qualité de Président de la COP15 et vous savez que la République Démocratique du Congo est partie de cette convention de la lutte contre la désertification, dégradation de sol et la sécheresse. Ma visite ici chez le Premier ministre revêt d'abord d'une importance capitale puisque je visite ce pays qui, pour nous, au niveau de la COP, est un pays important. Le Bassin du Congo est déjà important pour l'environnement mondial, le climat mondial, pour les forêts. Et donc, la République Démocratique du Congo est un pays incontournable* ». Et d'ajouter : « *Pour nous, il peut présenter nombre des solutions pour la lutte contre le fléau. Venir ici voir le Premier ministre, pour moi, c'est important parce qu'il faut porter le message au plus haut niveau des responsabilités d'un pays. Et le Premier ministre est tout à fait indiqué pour que nous puissions porter le plaidoyer de la lutte contre la désertification, la dégradation du sol, que nous puissions alerter les plus hautes autorités de ce pays. Notre responsabilité est aujourd'hui de passer à l'action et d'avoir des résultats probants pour nos populations. Voilà l'objet de ma visite ici qui a été très enrichissante qui m'a montré à quel point les autorités de ce pays ont à cœur de résoudre le problème de déforestation et de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité* ».

Le Premier ministre pose avec la délégation de la COP15

En 2012, l'Assemblée générale des Nations-Unies a proclamé le 21 mars Journée internationale des forêts. Cette journée est l'occasion de célébrer la forêt dans sa diversité et de faire prendre conscience de l'importance des différents types de forêts.

Ce jour-là, les pays sont invités à engager des efforts aux niveaux local, national et international afin d'organiser des activités autour des forêts et des arbres, par exemple des campagnes de plantation d'arbres. Chaque année, la Journée est consacrée à un thème particulier décidé par le Partenariat de collaboration sur les forêts.

Le thème de 2023 est « *les forêts et la santé* ». Les forêts sont extrêmement bénéfiques pour notre santé : elles purifient l'eau et l'air, capturent le dioxyde de carbone, nous offrent nourriture et médicaments et améliorent notre bien-être, entre autres. Il est vital de préserver ces ressources naturelles si précieuses. Il est nécessaire d'agir en faveur des forêts car des forêts saines sont nécessaires à des populations en bonne santé.

Pour rappel, la Conférence de Montréal de 2022 sur la biodiversité, dite COP15, a été organisée en 2022 par les parties de la Convention des Nations-Unies sur la diversité biologique. Initialement prévue pour octobre 2020, elle a été retardée en raison de la pandémie de Covid-19. Parmi les objectifs de la COP15 : «*protéger 30% de la planète d'ici 2030; restaurer 30% des écosystèmes; réduire l'impact des pesticides ; augmenter les financements en faveur de la protection du vivant* ».

Celcom/Primature

L'Afrique frappée par des conditions météorologiques extrêmes

Le dérèglement climatique a de lourdes conséquences dans les pays d'Afrique. Le continent africain est très touché par les effets néfastes des variations de climat. Ces dernières années, l'Afrique subsaharienne est de plus en plus victime de températures extrêmes. Dans le continent, les changements et répercussions engendrés par le réchauffement climatique touchent plusieurs secteurs.

«*L'humanité a peut-être sa dernière chance d'éviter les pires effets du changement climatique*», a déclaré mardi un groupe de scientifiques de haut niveau des Nations Unies. Mais pour cela, il faut réduire rapidement la pollution par le carbone et l'utilisation des combustibles fossiles de près de deux tiers d'ici à 2035.

En attendant, l'année 2023 a déjà été marquée par des phénomènes météorologiques extrêmes exacerbés par la crise climatique, qui ont dévasté la vie des personnes les moins responsables mais les plus vulnérables aux effets des aléas climatiques.

Entre les tempêtes mortelles qui ont paralysé des pays d'Afrique australe et la sècheresse historique dans la corne de l'Afrique, le continent est sévèrement touchée par des conditions météorologiques extrêmes, résultat de la crise climatique qui sévit à travers le monde.

Le dérèglement climatique crée d'importants dégâts en Afrique, creusant davantage le fossé de la pauvreté

Cette année, l'Afrique australe a été frappée deux fois par le Cyclone Freddy qui a causé des dégâts considérables, des déplacements de population et de nombreuses pertes de vies humaines, 73 personnes au Mozambique, 17 à Madagascar et 326 au Malawi, selon les derniers chiffres officiels.

Ces tempêtes ont été attribuées à une combinaison de facteurs, notamment le réchauffement climatique, une mauvaise planification urbaine, la déforestation et des infrastructures inadéquates.

Dans la région de la Corne de l'Afrique, après une sixième saison des pluies consécutive sans précipitations, le nombre de personnes déplacées continue d'augmenter, des millions de Somaliens, d'Éthiopiens et de Kényans luttent pour leur survie dans un contexte de pénurie d'eau, de faim, d'insécurité et de conflit.

Selon les données du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, plus d'1,7 million de personnes ont été déplacées à l'intérieur de l'Éthiopie et de la Somalie en raison de la sécheresse. Plus de 180.000 réfugiés de Somalie et du Sud-Soudan ont également traversé les régions du Kenya et de l'Éthiopie touchées par la sécheresse.

Les autorités affirment que 11 millions de têtes de bétail et d'espèces sauvages emblématiques sont mortes à cause de la sécheresse, laissant les familles d'éleveurs dans une pauvreté abjecte.

Selon le Kenya Wildlife Service, plus de 6.000 animaux sauvages, dont des éléphants, des girafes et des gnous, étaient morts de la sécheresse rien qu'au Kenya à la mi-février.

Dans les régions semi-arides du nord du Kenya, il n'est tombé que six précipitations au cours des trois dernières années, ce qui a entraîné l'une des pires sécheresses de mémoire d'homme.

Les communautés de cette région sont principalement composées d'éleveurs nomades qui dépendent de leur bétail pour leur subsistance et leur survie.

Selon un groupe de travail sur la sécurité alimentaire présidé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Autorité intergouvernementale régionale pour le développement, près de 23 millions de personnes souffriraient d'une grave insécurité alimentaire en Somalie, en Éthiopie et au Kenya.

Une l'enquête de la BEI sur le climat estime à 61 % le taux de la population africaine ayant confirmé l'impact négatif de la crise climatique sur leurs moyens de subsistance.

Un comité d'experts a fait part de ses conclusions lors de la conférence annuelle des ministres africains des Finances et de la planification économique organisée par les Nations Unies à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Le changement climatique, la guerre en Ukraine et le ralentissement économique mondial ont été identifiés comme des facteurs clés du déclin économique de l'Afrique, qui est passé d'une croissance de 4,6 % en 2021 à seulement 3,6 % en 2022, selon le rapport de l'ONU.

Bien qu'elle ait le moins contribué au réchauffement de la planète et que ses émissions soient les plus faibles, l'Afrique est confrontée à des dommages collatéraux exponentiels, qui représentent des risques systémiques pour ses économies, ses investissements dans les infrastructures, ses systèmes d'approvisionnement en eau et en nourriture, sa santé publique, son agriculture et ses moyens de subsistance, menaçant de réduire à néant ses modestes progrès en matière de développement et de sombrer dans des niveaux plus élevés d'extrême pauvreté.

Avec Africanews.com

Femme salariée et maternité : Eric Tshikuma, initiateur d'une proposition de loi à l'Assemblée nationale

En ce mois de mars, consacré à la femme, le député national Eric Tshikuma, élu de la Funa, dans la ville de Kinshasa, a fait honneur à la femme congolaise en initiant une proposition de loi qui corrige une discrimination imposée à la femme salariée qui sort d'une maternité. L'élu de la Funa est l'initiateur d'une proposition de loi portant modification de l'article 130 du Code du travail pour garantir la totalité de la rémunération due à la salariée qui prend son congé de maternité. C'est le lundi 20 mars 2023 que cette proposition de loi a été transmise à l'Assemblée nationale.

Pour marquer d'une empreinte indélébile, la célébration, en ce mois de mars, des droits des femmes, le député national Eric Tshikuma a déposé, le lundi 20 mars 2023, au bureau de l'Assemblée nationale, la proposition de loi modifiant et complétant le Code du travail en vigueur en République Démocratique du Congo.

En effet, cette modification concerne particulièrement l'article 130 alinéa 2 du Code du travail en y insérant le droit à la totalité de la rémunération due à la femme salariée durant son congé de maternité en lieu et place de seulement du deux tiers comme c'est le cas actuellement.

Qu'est-ce qui justifie cette démarche. L'honorable Eric Tshikuma l'explique en ces termes : «*La réalité est telle que la salariée perd environ 34% de ses revenus en cette période considérée d'inactivité alors qu'elle n'en est pas une. Car, la femme accomplit sa mission sociale de donner vie pour peupler le sol congolais. C'est ce 1/3 de ces revenus perdus au regard de la loi que nous voulons, en tant que législateur, les lui restituer afin qu'elle bénéficie de la totalité de sa rémunération pour assurer son entretien et celui de son enfant* ».

Il reconnaît que sa démarche, inspirée par des Congolaises salariées et soutenue par des jeunes congolais, ne vise, d'après lui, qu'à soutenir l'émancipation de la femme en lui permettant de concilier sa vie professionnelle, familiale et privée.

«*Il est temps*, pense-t-il, *de faire évoluer le regard de notre société sur la maternité dans un élan de promotion des droits de la femme en RDC. La grossesse (et le congé de maternité) ne devrait pas être considéré comme un désavantage professionnel ouvrant une brèche à une discrimination indirecte fondée sur le sexe ou à un refus contraignant pour la salariée de tomber enceinte. Nous pensons que la stabilité des revenus financiers de la femme salariée devrait être sécurisée pendant son congé de maternité*»

L'honorable Eric Tshikuma répondant aux questions de la presse, après le dépôt de sa proposition de loi

Selon l'élu de la Funa, cette pratique de non-discrimination de la femme salariée n'est pas une invention congolaise. «*La plupart de Code du travail des pays de l'Afrique subsaharienne dont nos voisins garantissent l'octroi de la totalité de la rémunération pour maintenir la stabilité de revenus à la femme au moment où elle en a le plus besoin*», rappelle-t-il.

Quelles sont alors ses attentes ? Selon lui, «*cette modification permettra à la RDC non seulement de valoriser la femme et l'enfant nouveau-né, mais aussi de s'aligner avec les pratiques régionales. Nous voulons d'un débat enrichissant afin d'y parvenir avant la fin de la session de mars en cours. Les Présidents Mboso et Bahati sont sensibles aux réflexions axées sur les droits de la femme, tout comme le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, champion de la masculinité positive en Afrique* ».

A noter que cette initiative de l'honorable Eric Tshikuma a été inspirée par une juriste, Mme Derthy Ekofo, et a bénéficié particulièrement du concours d'un autre juriste-analyste, prof Alain Engunda Ikala.

Dans sa forme actuelle, l'article 130 du Code du travail de la RDC est libellé comme suit : «*A l'occasion de son accouchement, et sans que cette interruption de service puisse être considérée comme une cause de résiliation de contrat, toute femme a le droit de suspendre son travail pendant quatorze semaines consécutives, dont huit semaines maximum postérieures à la délivrance et six avant l'accouchement. Pendant cette période, que l'enfant vive ou non, la femme salariée a droit aux deux tiers de sa rémunération ainsi qu'au maintien des avantages contractuels en nature. Durant la même période, l'employeur ne peut rompre le contrat de travail. Le bénéfice des dispositions de l'article 129 du présent Code du travail est acquis à toute femme salariée, en tant que ces dispositions lui sont applicables, qu'elle soit mariée ou non, que l'enfant vive ou non*».

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
Le Directeur Général
N.I.F. : A0707219 F

COMMUNIQUE OFFICIEL N°01/08/DGI/DG/DESCOM/DIV.COM/MM/CK/2023

LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS (DGI) INFORME TOUTES LES PERSONNES PHYSIQUES REMUNEREES PAR UN TIERS DE DROIT PUBLIC OU DE DROIT PRIVE QUE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 22 TER DE L'ORDONNANCE-LOI N° 69/009 DU 10 FEVRIER 1969 RELATIVE AUX IMPOTS CEDULAIRES SUR LES REVENUS, TELLE QUE MODIFIEE ET COMPLETEE A CE JOUR, ET SES MESURES D'APPLICATION, ELLES SONT TENUES DE SOUSCRIRE, AU PLUS TARD LE 30 MARS, AUPRES DES CENTRES D'IMPOTS SYNTHETIQUES (CIS) DE L'ADMINISTRATION FISCALE DU LIEU DE LEUR RESIDENCE, UNE DECLARATION RECAPITULATIVE ANNUELLE DE L'IMPOT PROFESSIONNEL SUR LES REMUNERATIONS VERSEES PAR LEURS EMPLOYEURS AU COURANT DE L'ANNEE QUI SUIT CELLE DE LA REALISATION DES RESERVES.

POUR L'EXERCICE FISCAL 2023/2022, L'ECHEANCE DE SOUSCRIPTION DE CETTE DECLARATION, QUI DOIT ETRE ACCOMPAGNEE DES FICHES DE PAIE ETABLIES PAR L'EMPLOYEUR CONFORMEMENT AU MODELE PRESCRIT PAR LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR, INTERVIENT LE JEUDI 30 MARS 2023.

AUSSI, L'ADMINISTRATION FISCALE INVITE-T-ELLE TOUTES LES PERSONNES PHYSIQUES CONCERNEES PAR CETTE OBLIGATION A RETIRER LE FORMULAIRE DE DECLARATION AUPRES DES CENTRES D'IMPOTS SYNTHETIQUES DU LIEU DE LEUR RESIDENCE OU A LE TELECHARGER A PARTIR DU SITE WEB DE LA DGI A L'ADRESSE SUIVANTE : «WWW.DGI.GOUV.CD».

S'AGISSANT D'UN EMPLOYE QUI A CHANGE D'ADRESSE D'HABITATION PAR RAPPORT A L'ANNEE DE RECEPTION DES REMUNERATIONS, LA DECLARATION DOIT ETRE RETIREE ET SOUSCRITE AUPRES DU CENTRE D'IMPOTS SYNTHETIQUES CORRESPONDANT A SA NOUVELLE ADRESSE.

LA DECLARATION RECAPITULATIVE ANNUELLE DE L'IPR DOIT ETRE SOUSCRITE SOIT SUR SUPPORT, SOIT PAR VOIE ELECTRONIQUE A TRAVERS LA PLATEFORME «I-IMPÔTS EMPLOYE», MEME EN CAS DE NON-PAIEMENT, DE PAIEMENT PARTIEL OU DE RETARD DE PAIEMENT DES REMUNERATIONS.

EN CAS DE NON-RESPECT DE CETTE OBLIGATION, IL SERA APPLIQUE A L'EMPLOYE DEFAILLANT UNE AMENDE CONFORMEMENT A LA LEGISLATION FISCALE EN VIGUEUR.

FAIT À KINSHASA, LE 20 FEV 2023

POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL EN CONGÉ,

KABWA KALUME HENRI MAURICE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Un nouvel effort vise à accroître la transparence de la chaîne d'approvisionnement en cobalt artisanal de la RDC

Des études révèlent que des taxes élevées et des procédures administratives complexes encouragent l'extorsion, le commerce illicite et la servitude pour dettes en République Démocratique du Congo

Le programme IMPACT lance un nouveau projet de lutte contre la corruption dans le secteur du cobalt artisanal de la République Démocratique du Congo (RDC) avec une première initiative de cartographie des taxes et des redevances exigées par la loi.

Mis en œuvre en collaboration avec Action pour la Défense des droits humains (ADDH), le projet Cartographier les frais a été inauguré aujourd'hui avec l'atelier d'analyse qui se tient à Kolwezi, dans la province du Lualaba, le carrefour de l'exploitation artisanale du cobalt en RDC.

Cet atelier est le premier d'une série regroupant notamment des experts des mines et des régies financières, des exploitantes et exploitants artisanaux, des négociants et négociantes, des exportateurs et exportatrices ainsi que des membres de la Société civile pour examiner les taxes, redevances et procédures en place applicables au secteur minier artisanal du cobalt pour documenter ce qui est exigé par la loi.

«*Les taxes élevées et la complexité de chaque démarche administrative posent un obstacle majeur à un approvisionnement responsable. Nous avons été témoins de graves pratiques de corruption et d'extorsion de la part d'acteurs de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur de l'or artisanal. IMPACT souhaiterait par ce projet comparer les expériences vécues dans le secteur de l'or artisanal avec la réalité du secteur de cobalt artisanal. En cartographiant les formalités et frais obligatoires grâce à un processus consultatif multipartite, nous espérons lever toute ambiguïté dans la fiscalité liée au cobalt artisanal et fournir aux exploitantes et exploitants artisanaux et aux négociants et négociantes un guide de référence utile qu'ils peuvent consulter pour s'assurer qu'ils ne sont pas victimes d'extorsion*», déclare Joanne Lebert, directrice générale d'IMPACT.

Le projet permettra notamment de comparer la situation dans le secteur du cobalt artisanal à celle du secteur de l'or artisanal, travail qu'IMPACT a eu à faire un travail similaire dans la province de l'Ituri. Dans son expérience, en 2022, IMPACT a élaboré quatre fiches techniques décrivant les taxes, redevances et formalités requises pour le transport interprovincial, l'exportation ainsi que l'achat et la vente d'or artisanal dans la province de l'Ituri et son extraction dans cette même province.

En RDC, le secteur de l'extraction minière artisanale est régi par une fiscalité lourde, complexe et nébuleuse. Des taxes élevées et des procédures administratives fastidieuses encouragent le commerce clandestin des ressources naturelles du pays.

D'après un rapport de l'OCDE (https://apo-opa.info/3Z56eQT), les exploitantes et exploitants artisanaux doivent verser aux coopératives ou aux fonctionnaires de l'État des dessous-de-table qui les privent d'un pourcentage pouvant atteindre 20 % de la valeur totale des matières qu'ils extraient.

Ces fiches techniques se sont avérées des guides de référence utiles pour les parties prenantes, qui peuvent s'y reporter pour connaître les démarches prescrites par la loi pour le secteur concerné. IMPACT a précédemment documenté 26 étapes à franchir pour exporter de l'or artisanal dans la province de l'Ituri, ce qui coûtait aux exportateurs 12 % de la valeur du minerai. Grâce à tout ce travail, ce nombre a été réduit à neuf étapes, et le total des coûts a également diminué.

Depuis que ces documents ont été distribués, les acteurs de la chaîne d'approvisionnement dans la province de l'Ituri s'en servent pour décourager avec succès les demandes de paiements illégaux.

La série d'ateliers du projet Cartographier les frais traitera également des réformes éventuelles nécessaires pour l'amélioration de la gouvernance fiscale dans le secteur du cobalt artisanal tant au niveau provincial que national. Les parties prenantes s'efforceront de formuler des propositions destinées à encourager la transparence et l'efficacité des chaînes d'approvisionnement en cobalt artisanal en RDC.

Depuis 2011, IMPACT aide le ministère des Mines à mettre en œuvre les six outils requis par l'initiative régionale de la CIRGL visant à lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, dont l'harmonisation de la législation de tous les États membres. IMPACT a également appuyé les droits de la personne au sein des communautés minières et l'adoption de mesures de diligence au sein de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de son projet Or Juste, qui achemine jusqu'aux marchés internationaux de l'or artisanal légal, traçable et libre de conflits.

Parallèlement, IMPACT met en œuvre le projet Sa Sécurité dans le secteur de l'extraction artisanale du cobalt. Ce projet se penche sur la façon dont on peut réduire le travail des enfants en augmentant les moyens de subsistance des femmes dans les communautés vivant de l'exploitation artisanale du cobalt. IMPACT a soutenu en outre l'élaboration du Cadre de gestion des exigences en matière environnementale, sociale et de gouvernance pour le secteur du cobalt artisanal et à petite échelle, qui s'articule comme un ensemble d'attentes progressives établi en vue d'un approvisionnement responsable en cobalt artisanal provenant de la RDC. À cette fin, IMPACT a mené des consultations nationales et animé des ateliers de restitution des exigences actualisées.

Le projet Cartographier les frais est rendu possible grâce à l'appui financier de l'Union européenne. Des activités complémentaires à ce projet bénéficient d'une aide financière accordée par Microsoft.

IMPACT EN RDC

Nos travaux en République Démocratique du Congo concernent principalement l'assistance technique visant à mettre au point de nouvelles approches en matière de gestion équitable des ressources naturelles.

IMPACT mène des activités sur le terrain en RDC pour la mise en œuvre du projet Or Juste et notre équipe francophone dans la région des Grands Lacs est située dans ce pays. Nous sommes présents à Kinshasa, ainsi que dans deux villes de la province de l'Ituri, soit Bunia et Mambasa.

La République Démocratique du Congo est réputée pour ses ressources naturelles abondantes. La façon dont la mauvaise gestion des ressources naturelles peut alimenter ou entretenir les conflits en RDC a été solidement étayée par IMPACT, le Groupe d'experts des Nations Unies et d'autres organisations.

La paix et le développement durable semblent toujours illusoires dans ce pays; l'armée, divers groupes armés et des services de sécurité privée sont souvent associés à l'exploitation des ressources minérales et des communautés minières.

Malgré les importantes richesses minérales de la RDC, la plupart des 77,3 millions de personnes de ce pays vivent dans la pauvreté, n'ont pas accès à un revenu stable et font face à de piètres conditions au chapitre de l'éducation, de la santé et de la qualité de vie, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau potable, les taux de mortalité infantile élevés et la faible espérance de vie. De plus, la déforestation représente un défi environnemental de taille en RDC.

Aujourd'hui, les ressources naturelles comptent pour la plus grande part de l'économie nationale. La Banque mondiale estime que l'exploitation minière artisanale constitue le moyen de subsistance de 10 millions de Congolais. La corruption systémique alimente les systèmes défaillants de gestion des ressources et l'insécurité persistante. La RDC est aux prises avec le commerce illicite des minéraux et perd d'importantes recettes fiscales. Selon le Groupe d'experts des Nations Unies, 98 % de l'or produit de façon artisanale en RDC n'est pas déclaré et est acheminé clandestinement hors du pays.

Au cours des dernières années, la RDC a pris des mesures pour transformer ses systèmes de gestion des ressources naturelles. Elle est membre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL). En 2010, le président de ce pays et 11 autres chefs d'État ont signé la Déclaration de Lusaka et ont approuvé l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles (IRRN). En 2014, la RDC est devenue le deuxième État membre de la CIRGL à émettre des certificats dans le cadre du Mécanisme régionale de certification, une norme régionale obligatoire qui atteste que l'approvisionnement en étain, en tantale, en tungstène et en or est dénué de conflit.

La RDC est en outre membre du Processus de Kimberley et est tenue de mettre en place des mécanismes de contrôle internes qui permettraient d'attester que ses diamants bruts n'ont pas fait l'objet de conflits.

Avec APO

Les États-Unis réaffirment leur soutien au plan marocain d'autonomie comme étant « *sérieux, crédible et réaliste* »

Les Etats-Unis ont réaffirmé tout leur soutien au plan marocain d'autonomie du Sahara, exprimant toute leur gratitude au Roi Mohammed VI pour « son leadership et sa contribution de longue date» à la paix et à la stabilité régionale.

ECONEWS AVEC MAP

Le chef de la diplomatie américaine, Antony Blinken, a réaffirmé, lundi, le soutien de son pays au plan marocain d'autonomie pour clore définitivement le conflit régional autour du Sahara, relevant que les Etats-Unis «*continuent*» de considérer ce plan comme «*sérieux, crédible et réaliste* ».

«*Le secrétaire a noté que les États-Unis continuent de considérer le plan d'autonomie du Maroc comme sérieux, crédible et réaliste* », a indiqué le porte-parole du département d'Etat dans un communiqué publié à l'issue des entretiens tenus à Washington entre le chef de la diplomatie américaine et le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Durant leurs entretiens, poursuit le communiqué, le secrétaire d'Etat et le ministre des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger ont «*affirmé leur plein soutien à l'Envoyé personnel du secrétaire général des Nations Unies, Staffan de Mistura, pour la promotion d'une solution politique durable et digne* » à ce conflit régional.

WASHINGTON SALUE LE LEADERSHIP DU ROI MOHAMMED VI

Dans la foulée, Antony Blinken a également exprimé la « *gratitude* » des Etats-Unis à SM le Roi Mohammed VI pour son «*leadership et sa contribution de longue date* » à la promotion de la paix et la stabilité régionales, y compris au Proche-Orient, tout en saluant le «*rôle stabilisateur*» du Royaume dans la région et en Afrique.

«*Le secrétaire a exprimé sa gratitude pour le leadership de SM le Roi Mohammed VI et Sa contribution de longue date à la promotion de la stabilité et de la paix régionale, y compris ses efforts pour promouvoir un avenir sûr et prospère pour les Israéliens et les Palestiniens* », a indiqué le porte-parole du département d'Etat dans un communiqué publié à l'issue des entretiens tenus à Washington entre le chef de la diplomatie américaine et le ministre des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Concertation à Washington entre les délégations de deux pays (Etats-Unis et Maroc)

Au cours de cette rencontre, les deux responsables ont « *discuté des efforts visant à faire avancer la paix et la sécurité régionales, reflétant le rôle stabilisateur du Maroc face à une série de défis au Moyen-Orient et en Afrique* », a ajouté le porte-parole de la diplomatie américaine.

«*Ils ont discuté des préoccupations communes concernant la poursuite de la violence en Israël et en Cisjordanie et des efforts en cours pour désamorcer les tensions* », poursuit le communiqué.

La visite de M. Bourita à Washington a été marquée par une série d'entretiens avec de hauts responsables américains aussi bien au Département d'Etat qu'à la Maison Blanche. Elle a servi d'opportunité pour passer en revue les moyens visant à consolider davantage le partenariat stratégique entre les Etats-Unis et le Maroc et pour échanger sur les questions internationales et régionales d'intérêt commun.

M. Bourita effectue une visite de travail à Washington qui s'inscrit dans le cadre des consultations permanentes destinées à consolider le partenariat stratégique liant le Maroc aux Etats-Unis et à se concerter sur différentes questions régionales et internationales.

Kenya : des arrestations après la manifestation contre la vie chère

ECONEWS

Au moins 213 personnes ont été arrêtées à Nairobi, la capitale kényane et 25 autres dans l'ouest du pays, lundi. Premier jour de manifestations hebdomadaires à l'initiative de l'opposition.

Au moins 31 policiers ont été blessés lors de ces troubles, les premiers depuis l'accession de William Ruto à la présidence. Les responsables de la police ont condamné la violence injustifiée à l'encontre des officiers dans l'exercice de leurs fonctions.

Alors qu'un étudiant aurait été par la police à Maseno dans l'ouest du pays.

Des kenyans sont descendus dans les rues contre l'inflation galopante dans le pays et l'inertie supposée du chef de l'Etat face à ce climat socio-économique morose.

Outre les hausses de prix - qui a atteint 9,2% en février sur un an dans le pays d'Afrique de l'Est -, les Kényans souffrent de la chute brutale du shilling par rapport au dollar américain et d'une sécheresse record qui a plongé des millions de personnes dans la famine. La rue a du reste appelé à la démission de William Ruto.

Raila Odinga s'adressant à ses partisans

RAILA ODINGA ANNONCE DES MANIFESTATIONS TOUS LES LUNDIS

Après des manifestations contre la vie chère organisée à Nairobi par le célèbre opposant kényan Raila Odinga, ce candidat malheureux aux dernières élections a annoncé qu'il y aura des manifestations similaires à celles organisées dans la capitale kenyane et dans de nombreuses autres régions du pays, tous les lundis.

«*Chaque lundi, il y aura une manifestation. Il y aura des protestations. La lutte a commencé et elle ne se terminera pas tant que les Kenyans n'auront pas obtenu leurs droits* »

Ce chef de l'opposition a déclaré que les manifestations ne s'arrêteront pas tant que le coût de la farine et le coût de la vie ne baisseront pas. «Ceci est un avant-goût, nous continuerons jusqu'à ce que le prix de la farine baisse».

La protestation d'Odinga vise à forcer l'administration du président William Ruto à respecter diverses questions, parmi lesquelles le coût élevé de la vie, les allégations de discrimination dans des nominations au gouvernement, ainsi que le prétendu manque de transparence au sein du Commission électorale, l'IEBC.

L'économiste, John Warui soutient que les perturbations liées aux élections et l'incertitude politique ont toujours affecté l'économie kenyane et est-africaine en général. « Il y aura des inquiétudes quant aux effets de la manifestation car aujourd'hui, de nombreuses entreprises n'ont pas pu ouvrir dans le pays avec la plus grande économie d'Afrique de l'Est », a dit cet expert.

Les onze plaintes qui figuraient dans la soi-disant déclaration de Kamukunji en décembre 2022, lorsque M. Odinga a montré son plan d'organiser une manifestation de masse, ont depuis été réduites à six.

Cela inclut le sentiment d'injustice suite aux allégations de fraude lors des dernières élections et l'accusation selon laquelle le président Ruto serait en train d'affaiblir les partis d'opposition par clientélisme.

Ce n'est pas tout comme reproche, le chef de l'Etat kényan est soupçonné de mettre en œuvre le programme d'isolement ethnique en donnant des emplois à la fonction publique aux gens des deux communautés qui lui sont favorables.

Poutine dit avoir eu des discussions «*très importantes et franches*» avec Xi Jinping

Au deuxième jour de sa visite à Moscou mardi, le président chinois Xi Jinpinga d'abord rencontré le premier ministre Michoustine et salué le «partenariat stratégique global» entre les deux pays.

Le président chinois Xi Jinping a affiché, mardi en Russie, la «*priorité*» qu'il accordait aux relations «*stratégiques*» entre Moscou et Pékin, deux «*grandes puissances*», signifiant ainsi son entente avec Vladimir Poutine face aux Occidentaux en plein conflit en Ukraine. Au deuxième jour de sa visite d'État en Russie, Xi Jinping a estimé que son déplacement répondait à une «*logique historique*», car «*nous sommes les plus grandes puissances voisines et des partenaires stratégiques à tous les niveaux*».

D'après des images retransmises par les chaînes de télévision russes, Vladimir Poutine a accueilli Xi Jinping avec une franche poignée de main, puis une fanfare militaire a joué les hymnes des deux pays. Après la cérémonie d'accueil, les deux dirigeants ont eu des discussions officielles, au lendemain d'un premier entretien «*informel*» qui a duré plus de quatre heures.

Le dirigeant chinois a déclaré mardi vouloir «*renforcer la coordination*» entre la Chine et la Russie. «*Je propose de renforcer la coopération et la coordination*» entre les deux pays, membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, a déclaré M. Xi, selon la traduction officielle en russe de ses propos. «*Je suis prêt à élaborer avec vous un plan pour le renforcement des relations bilatérales*», a-t-il ajouté. Poutine a salué en retour les relations «*spéciales*» entre Pékin et Moscou.

«Priorité au partenariat stratégique global»

Le président chinois, qui s'exprimait lors d'un entretien avec le premier ministre russe Mikhaïl Michoustine, a également dit que Pékin «*continuera de donner la priorité au partenariat stratégique global entre la Chine et la Russie*», selon des propos rapportés par les agences de presse russes.

Xi Jinping, qui doit s'entretenir mardi avec Vladimir Poutine après un premier entretien lundi, a également confié qu'il avait invité le président russe à lui rendre visite en Chine «*quand il pourra cette année*», malgré le mandat d'arrêt émis la semaine dernière par la Cour pénale internationale contre le maître du Kremlin. Hasard du calendrier ? Alors que Xi Jinping affiche son soutien à Moscou en pleines tensions avec les pays occidentaux, le premier ministre japonais Fumio Kishida est, lui, attendu en Ukraine mardi pour une visite surprise.

Fumio Kishida va transmettre au président ukrainien Volodymyr Zelensky «*son respect pour le courage et la persévérance du peuple ukrainien qui défend sa patrie sous son commandement, ainsi que la solidarité et le soutien infaillible à l'Ukraine du Japon et du G7*», a déclaré la diplomatie nippone. Fumio Kishida était le seul dirigeant membre du groupe à ne pas encore être allé à Kiev depuis le début de l'offensive russe contre l'Ukraine en février 2022. Tokyo s'est joint aux sanctions occidentales contre la Russie et a annoncé en février une nouvelle aide de 5,5 milliards de dollars (5,1 milliards d'euros) à l'Ukraine.

Le président russe Vladimir Poutine et le président chinois Xi Jinping lors d'une réunion au Kremlin, à Moscou, le 21 mars 2023. ALEXEY MAISHEV / AFP

UNE AMITIÉ AFFICHÉE

Le conflit en Ukraine, justement, sera au cœur des discussions qui doivent débuter mardi vers 12H00 GMT entre Xi Jinping et Poutine, après un entretien «*informel*» lundi lors duquel ils ont affiché leur entente, en se donnant par exemple du «*cher ami*». Lors de ce premier entretien, qui a duré plus de quatre heures, Vladimir Poutine s'était dit prêt à discuter d'une initiative de Pékin visant à stopper ce conflit.

Le président russe a couvert d'éloges son puissant hôte chinois, saluant notamment sa «*position juste et équilibrée sur les questions internationales*». Mais si la Chine se pose en intermédiaire en Ukraine, l'Occident juge que Pékin soutient trop Moscou pour être crédible. Washington accuse même les autorités chinoises d'envisager de livrer des armes à la Russie, ce qu'elles démentent. D'autres, en Occident, jugent que la Chine pourrait s'inspirer de l'attaque russe en Ukraine pour prendre le contrôle de Taïwan.

Lundi encore, le chef de la diplomatie américaine, Antony Blinken, a affirmé que «*le monde ne doit pas être dupe face à toute décision tactique de la Russie, soutenue par la Chine ou tout autre pays, de geler le conflit (en Ukraine) selon ses propres conditions*». Antony Blinken a souligné que Xi Jinping s'était rendu en Russie trois jours à peine après le mandat d'arrêt de la CPI visant Vladimir Poutine ce qui, selon le diplomate américain, suggère que la Chine n'éprouve pas le besoin «*de tenir responsable le président (russe) des atrocités infligées à l'Ukraine*». Pour sa part, Kiev, prudent sur les intentions chinoises, a exhorté lundi Xi Jinping à «*user de son influence sur Moscou pour qu'il mette fin à la guerre d'agression*».

«IMAGE DE FACTEUR DE STABILITÉ»

Interrogé par l'AFP, l'expert français Antoine Bondaz, spécialiste de la diplomatie chinoise, estime que Pékin cherche à promouvoir dans le dossier ukrainien une «*image de facteur de stabilité (...) particulièrement auprès des pays non-occidentaux*», tout en essayant de «*délégitimer les régimes démocratiques*». Ces dernières années, Pékin et Moscou se posent en effet comme des contrepoids géopolitiques à la puissance américaine et ses alliés. Mais outre les considérations géopolitiques, les questions économiques seront au cœur des discussions mardi entre Vladimir Poutine et Xi Jinping.

La visite de Xi Jinping en Russie intervient au moment où cette dernière a massivement réorienté son économie vers Pékin, face aux lourdes sanctions occidentales qui la visent. Comme un symbole de cette intégration économique croissante, le géant gazier russe Gazprom a annoncé mardi avoir livré la veille une quantité «*record*» de gaz via le gazoduc transfrontalier «*Force de Sibérie*». Selon le Kremlin, Xi Jinping et Poutine doivent signer plusieurs documents mardi, notamment une déclaration commune portant sur l'approfondissement de leurs relations économiques d'ici 2030.

UN «RÈGLEMENT PACIFIQUE» DU CONFLIT

La Chine est favorable à un «*règlement pacifique*» du conflit en Ukraine, a déclaré Xi Jinping devant le président russe, Pékin cherchant à s'imposer comme médiateur entre Moscou et Kiev.

La Chine, qui a proposé le mois dernier un plan de paix pour le conflit ukrainien, est «guidée constamment par les principes de l'ONU (...) et cherche un règlement pacifique», a déclaré Xi Jinping, selon ses propos traduits en russe, à l'issue des pourparlers au Kremlin. «*Nous sommes toujours pour la paix et le dialogue*», a-t-il souligné.

Avec Le Figaro et AFP

Covid-19 : une loi de transparence sur les origines de la pandémie promulguée

Le président américain Joe Biden a annoncé avoir promulgué une loi qui permet de déclassifier des documents concernant les origines de la pandémie de Covid-19, apparue en Chine.

Trois ans après le début de la pandémie, des zones d'ombre persistent, notamment autour des origines du Covid-19. Bien décidé à faire toute la lumière sur ce virus, qui est apparu en Chine, le président des États-Unis, Joe Biden, a annoncé, mardi 21 mars, avoir promulgué une loi de transparence sur les origines de cette pandémie. Celle-ci permet de déclassifier tous les documents relatifs à ce sujet.

Quatre agences de renseignements américaines estiment que le Covid est d'origine naturelle et deux demeurent indécises. Le FBI penche, lui, pour une fuite de laboratoire.

«*Nous devons aller au fond des choses en ce qui concerne les origines de la pandémie de Covid-19 pour assurer que nous saurons mieux prévenir les pandémies futures*», a déclaré Joe Biden. «*Mon administration va déclassifier et publier le plus possible d'informations*», dans le respect toutefois de la «sécurité nationale», a promis le président.

LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE RESTE DIVISÉE

Porté au départ par l'opposition républicaine, ce texte a finalement fait l'objet d'un consensus massif avec les démocrates, puisqu'il a été voté à l'unanimité de la Chambre des représentants – à majorité conservatrice. C'est d'autant plus notable que la pandémie a creusé des clivages partisans particulièrement profonds aux États-Unis, que ce soit sur la vaccination par exemple ou les mesures de prévention.

Le directeur de la police fédérale, Christopher Wray, a récemment estimé qu'un accident de laboratoire à Wuhan, en Chine, était «*très probablement* » à l'origine de la pandémie de Covid-19, peu après une hypothèse similaire avancée par le ministère américain de l'Énergie. Cela a conduit en particulier l'Organisation mondiale de la santé à demander aux Américains de partager leurs informations.

La communauté scientifique reste divisée entre les tenants de l'hypothèse d'une transmission par animal intermédiaire et ceux qui défendent la thèse de la fuite d'un laboratoire de Wuhan.

Avec AFP

Eliminatoires CAN 2023 : les Léopards de la RDC affichent complet pour la double confrontation avec la Mauritanie

C'est avec un effectif au grand complet que les Léopards joueront la double confrontation avec la Mauritanie, dans le cadre des éliminatoires de la Coupe des Nations (CAN), prévue en 2024 en Côte d'Ivoire. Déjà, ce vendredi au stade TP Mazembe de Lubumbashi, la RDC doit bien négocier son match aller pour se relancer dans le groupe, avant le match retour, le 28 mars, à Nouakchott (Mauritanie).

Nana K.

Les Léopards de la République Démocratique du Congo (RDC) seront en double confrontation, les 24 mars et 28 mars 2023, face aux Mourabitounes de la Mauritanie, en match comptant de la troisième journée des éliminatoires de la CAN 2023. Affichant complet lors du rassemblement, les Fauves congolais multiplient les séances d'entraînement au stade TP Mazembe de Kamalondo.

A 48 heures de ce match aller, les joueurs convoqués par le sélectionneur Sébastien Desabre sont là.

Les Mourabitounes de la Mauritanie se sont regroupés, lundi 20 mars, à Nouakchott, en Mauritanie, pour se rendre en République Démocratique du Congo.

QUATRE OFFICIELS CONGOLAIS POUR LE MATCH GHANA-ANGOLA

A ce jour, la République Démocratique du Congo a zéro point, après deux premières sorties. Un bilan très mitigé pour les Léopards qui n'ont pas droit à l'erreur dans cette double confrontation avec la Mauritanie.

Quatre arbitres congolais seront aux commandes du match entre les Blacks Stars du Ghana et les Palancas Negras d'Angola, jeudi 23 mars prochain, à 17h00, au Baba Yara stadium, à Kumasi, au Ghana, en match de la 3ème journée du groupe E.

Séance d'entraînement des Léopards au stade TP Mazembe

«*Nous félicitons nos compatriotes Jean-Jacques Ndala, Olivier Safari, Blaise Nabina et Kalala pour avoir été choisis par la Confédération africaine de football (CAF), afin de diriger le match de la 3ème journée du groupe E, entre le Ghana et l'Angola. Nous espérons qu'ils feront une prestation magistrale qui va honorer, comme d'habitude, le pays*», a écrit l'Union nationale des arbitres de football congolais (UNAFCO) sur sa page facebook officielle.

Arbitre central de cette rencontre, Jean-Jacques Ndala sera assisté de ses compatriotes Olivier Safari Kabene, du Nord-Kivu (assistant 1) et de Blaise Nabina Sebutu de l'Equateur (assistant 2). Yannick Kabanga Malala de Kinshasa fera office, quant à lui, de 4ème arbitre ou d'arbitre protocolaire.

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/ Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/ 89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Directeur de Publication
Faustin KUEDIASALA

Rédacteur en Chef
Hugo TAMUSA

Secrétaire de Rédaction
Florent N'LUNDA N'SILU

Rédaction Générale
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
A.T. MPUTU

Collaborateur Extérieurs
Marc NZATE
Francis Mayuma

Web Master
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

Commercial
John RUSHIMBA

Intendant Général
René LOKOTA

Message d'apaisement de la coordination de V. Club aux supporters

D'emblée, nous tenons à remercier tout le monde, la coordination, le conseil suprême, la Section Football, le staff technique et médical, les joueurs, les provinciaux, les animateurs, les supporters pour les efforts consentis jusqu'à ce jour.

Certes l'équipe est éliminée dans cette phase des groupes après une période difficile teintée par l'arrêt du championnat ainsi que la fermeture du stade des Martyrs, nous obligeant à jouer tous nos matchs à l'extérieur du pays, le plus important c'est de tirer des leçons afin de rebondir plus fort.

MISE AU POINT

Ce qu'il faut savoir, il n'existe des primes que pour des matchs gagnés et non perdus ou qui se sont soldés par le score de parité.

Même en Ligue nationale de football (Linafoot), ça se passe ainsi et les joueurs le savent bien.

En ce qui concerne les frais de mission, c'est le Gouvernement qui les supporte. A ce jour, le Gouvernement n'a décaissé aucun franc devant couvrir toutes les charges qu'il est appelées à supporter dans le cadre des interclubs de la CAF, phase des groupes.

Malgré tout cela, les joueurs de l'AS V.Club ont reçu ces frais pour deux matches sur les cinq joués.

Votre coordination dirigée par Me Bestine Kazadi, en dépit du contexte socio-économique difficile de l'heure, s'est employée à trouver des solutions pour faire face aux charges y afférentes afin que l'AS V. Club puisse livrer tous ses matches à l'étranger en aller comme au retour.

L'organisation de tous les matches joués à Brazzaville notamment la prise en charge des officiels de la Caf, arbitres, commissaire, coordonnateur général du match, inspecteur des arbitres, officier de sécurité, officier Média... à travers leurs billets aller et retour, hébergement, restaurant, transport local, dépenses extraordinaires pour leurs déplacements et même leurs collations, pour certains.

Les autres dépenses liées à la réception de l'équipe adverse, l'entretien du stade, l'achat du carburant pour le groupe électrogène du stade, la collation pour escortes de la police pour toutes les délégations officielles comme équipe adverse, la collation de la police ainsi que tous les autres frais inhérents à cette organisation.

La prise en charge de l'équipe elle-même en terres étrangères, c'est-à-dire Brazzaville, Casablanca et Alger.

Il se fait qu'une certaine campagne de sabotage de tout ce qui est fait par le comité de coordination du club est, à ce jour, menée aussi bien à travers les médias que des réseaux sociaux sur le versement des frais du gouvernement et qui seraient détournés on ne sait par qui, sans apporter la moindre preuve.

L'opinion doit savoir que le gouvernement n'a déboursé, à ce jour, aucun frais pour ce faire et V. Club ne joue pas seule, toutes les autres équipes sont dans la même situation et tout le monde peut vérifier.

Les vendeurs d'illusions doivent savoir que l'AS V.Club n'est pas gérée par les frais du Gouvernement et cesser d'intoxiquer les athlètes quant à ce.

S'agissant des matchs joués à l'extérieur (WAC et JSK), c'est plutôt les frais de mission qui ne sont pas encore payés car, cet argent provient du gouvernement.

C'est donc par des efforts propres du comité chapeauté par Me Bestine Kazadi que le club a dû faire face à toutes ces charges, bien entendu, avec l'appui de certains membres du Club.

Il faut plutôt encourager ces efforts car ce n'est pas facile sans appui de l'État congolais, l'équipe s'est déplacée pour livrer tous ses matchs à l'extérieur en prenant en charge billets, hébergement, prime, et autres dépenses connexes. Bref, les frais du gouvernement ne sont pas encore payés et ceci pour aucune des équipes.

En ce qui concerne la problématique de salaire. L'équipe a des arriérés mais qui n'ont pas atteint quatre mois comme l'a souligné l'un des communicateurs du ministère des Sports, Eddy Kanku, qui le sait bien mais le fait à dessein pour un certain but bien précis. La coordination a toujours payé les salaires, mais comme c'est une matière confidentielle, on ne peut en parler sur la place publique.

Mais l'on se pose la question : la situation actuelle est difficile pour tous les clubs, mais pourquoi l'accent est seulement mis sur V. Club ? On peut parler de l'acharnement.

Nous ne sommes pas la seule équipe à être éliminée, mais également les trois autres équipes. Il serait donc pertinent de s'interroger sur les causes réelles de cette crise du football congolais car même les sélections nationales avancent à vue.

Celcom/V. Club

Depuis Paris, Denis Kadima rassure : *«Je vous dis que le 20 décembre 2023, il y aura élection»*

A la CENI (Commission électorale nationale indépendante), c'est déjà le dernier virage dans les opérations d'enrôlement des électeurs. Après la fin de l'enrôlement dans la deuxième aire opérationnelle qui comprend essentiellement les provinces du Centre et celle du Grand Katanga, il ne restera plus que la troisième aire opérationnelle. De ce fait, la CENI pense boucler toutes ces opérations en restant dans le chronogramme qu'elle s'est fixée dans sa feuille de route. Pour Denis Kadima, président de la CENI, il n'y a donc aucune raison de parler d'un éventuel glissement du cycle électoral. En séjour à Paris, en France, Denis Kadima se montre intransigeant : «Je vous dis que le 20 décembre 2023, il y aura élection. Nous avons un calendrier et si vous le consultez, vous aller voir que nous sommes à jour, les choses évoluent telle que prévues et nous sommes optimistes».

NANA K.

Le glissement du cycle électoral ne fait pas partie du vocabulaire de la CENI. La conviction est de son président, Denis Kadima, qui a réitéré, depuis Paris, en France, sa détermination à organiser les élections à l'échéance convenue du 20 décembre 2023.

«*Je vous dis que le 20 décembre 2023, il y aura élection. Nous avons un calendrier et si vous le consultez, vous aller voir que nous sommes à jour, les choses évoluent telle que prévues et nous sommes optimistes* », a dit le président de la CENI, en séjour en France dans le cadre de la supervision de l'enrôlement des Congolais de l'Hexagone et de la Belgique.

A cet effet, le président de la CENI a présidé une séance de travail, jeudi 16 mars dernier à Paris, avec les membres du Centre d'inscription, situé dans l'enceinte de l'ambassade de la RDC en France, pour évaluer le déroulement du processus d'identification et d'enrôlement des Congolais résidant dans ce pays avant sa clôture le 21 mars 2023.

Avant les équipes de la CENI, Denis Kadima avait longuement échangé avec le chargé d'affaires de la RDC en France, Yves-Patrick Lihau Moleli.

À l'issue de cette séance, le président de la CENI a expliqué à la presse les critères de choix de cinq pays pilote. «*Nous avons recouru à un nombre de critères pour choisir les cinq pays retenus dans la phase pilote du processus en cours, notamment les pays où résident un grand nombre de ressortissants congolais, mais aussi, les pays où le service de l'état-civil est fiable concernant l'obtention des papiers d'identité. En revanche, nous précisons que les Congolais résidant à l'étranger lors des élections prévues à la fin de cette année, ne participeront qu'à l'élection présidentielle*», a-t-il précisé.

Denis Kadima et les agents commis à l'enrôlement des électeurs en France (Photo CENI).

Quant à la question de savoir pourquoi le nombre de requérants à l'étranger est faible, Denis Kadima a tenu à dissiper tout malentendu : «*La loi est assez restrictive. Elle donne droit au chapitre en cette matière qu'à ceux-là qui ont la résidence permanente ou temporaire. Mais, tous ceux qui ont acquis une autre nationalité ou les demandeurs d'asile, les réfugiés et surtout les sans-papiers n'ont pas qualité d'électeur. Ce qui fait que le nombre soit petit, et n'atteigne que 5.500 enrôlés. C'est déjà une bonne chose surtout que ceux qui se font enrôler ne proviennent pas tous de Paris. Il y a aussi ceux qui viennent de l'intérieur, c'est un grand sacrifice, nous apprécions cet acte de patriotisme et nous en sommes satisfaits*». Avant de poursuivre : «*Il ne faut pas voir les choses toujours à moyen ou à court terme, il faut aussi les envisager dans une perspective à long terme. Donc, celui qui n'a pu s'enrôler aujourd'hui, nous l'encourageons à participer aux efforts des réformes parce qu'il y aura sans doute les réformes pour qu'en 2028, la procédure soit beaucoup plus souple pour qu'un grand nombre puisse s'inscrire. Nous sommes en train de jeter les jalons pour l'avenir, la phase pilote vise justement à assouplir, à améliorer les conditions pour qu'à l'avenir, qu'ils soient une masse beaucoup plus importante; de sorte à influencer positivement les résultats des élections* ».

Après la France, le président de la CENI s'est rendu, le vendredi 17 mars 2023 à Bruxelles, précisement au centre d'inscription situé au sein de l'ambassade de la RDC pour des entretiens avec l'équipe de la CENI commise à l'identification et l'enrôlement des électeurs. Auparavant, il avait présenté ses civilités à l'ambassadeur de la RDC en Belgique, au Pays-Bas et Luxembourg, Christian Ndongala.

Selon le calendrier de la CENI, la CENI a clôturé l'opération d'identification et d'enrôlement des Congolais résidant en France le lundi 20 mars 2023.